

Initiatives ministérielles

Cela dit, je voudrais conclure en disant au ministre, en face, que de ce côté nous aimerais que lui et son gouvernement réfléchissent à ce que le syndicat demande et qu'ils se penchent sur le type de nomination qu'il propose, à savoir: «Par suite, en vertu de la Partie I, section 7, Disposition générales— Règlement pacifique des conflits de travail, le Syndicat international des transports—communications, section 650, demande officiellement au ministre de nommer une commission d'enquête sur les relations de travail pour examiner ce qui suit. . .»

Je désire mettre cela au compte rendu, car c'est vraiment la question dont nous traitons. Il s'agit de la crise actuelle de l'industrie céréalière, de la crise que traversent les agriculteurs. Nous avons besoin d'une solution à long terme à des problèmes qui nous apparaissent chaque jour plus évidents. Voici ce que le syndicat voudrait voir étudié par la commission d'enquête: *a)* les questions actuellement en suspens dans le cadre de la négociation entre le Syndicat des transports—communications et les élévateurs du Lakehead; *b)* une fois réglé le conflit de travail actuel, les questions susceptibles d'influer sur les relations de travail et en particulier les négociations futures entre la section du syndicat et les employeurs. Une des questions que la commission d'enquête devrait étudier est la réduction de la quantité de grains qui transitent par Thunder Bay. Il y a ensuite la baisse des prix des céréales exportées. Il y a le changement technologique et enfin le regroupement des élévateurs.

• (1130)

C'est très important car, comme je l'ai dit au tout début de mon intervention, depuis 1984 plus de 1000 emplois ont été perdus à Thunder Bay. On peut comprendre comment les gens de Thunder Bay, non seulement les employés visés, mais aussi la ville tout entière, se sentent au sujet de cette situation au moment où je vous parle.

Une fois que nous aurons discuté de ce projet de loi aujourd'hui, je crois que le ministre ferait bien de répondre au syndicat et, en fait, à la ville de Thunder Bay, qui veulent savoir ce que nous allons faire de la manutention des céréales dans ce pays. Est-il vrai, comme beaucoup de gens le pensent à Thunder Bay, que la plus grande partie des céréales de ce pays sera exportée à partir de la côte ouest? Est-ce vrai? Si c'est le cas, disons franchement aux employés de Thunder Bay et à leur famille à quoi pourrait ressembler la manutention des céréales dans ce pays dans dix, quinze ou vingt ans.

Si nous croyons que le projet de loi présenté par le ministre et le gouvernement va régler les problèmes auxquels nous faisons face à Thunder Bay et dans l'ensemble du Canada, nous nous trompons royalement.

J'invite le ministre et le gouvernement à se pencher sur deux choses: tout d'abord, l'établissement d'un comité d'arbitrage qui pourrait régler quelques-unes des questions dont on discute actuellement à Thunder Bay, tant chez les employés que chez les employeurs; ensuite, la nomination d'une commission d'enquête ministérielle qui serait chargée d'étudier la situation générale de cette industrie.

Ceci dit, je voudrais faire remarquer au gouvernement que, de ce côté-ci de la Chambre, nous n'appréciions pas vraiment cette mesure législative, parce qu'elle foule aux pieds tout le processus de la négociation collective. Nous l'appuierons, par contre, parce que nous croyons que, pour l'instant, nous n'arriverons pas à dénouer la crise en retardant l'adoption du projet de loi. Nous tenons quand même à ce que le gouvernement prenne à plus long terme des mesures que tous les partis et surtout les citoyens de Thunder Bay estimeront justes pour faire en sorte que cette situation ne se reproduise pas régulièrement.

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, je désire aussi prendre la parole sur cette loi de retour au travail. Pour commencer, j'aimerais signaler au ministre que nous nous sommes montrés conciliants aujourd'hui en le dispensant de présenter l'avis, de motion requis car nous avons entamé ce débat sans que cet avis normal de 48 heures exigé par le Règlement ait été donné.

Je veux préciser que nous n'avons pas l'intention de retarder ce projet de loi, mais que nous ne sommes pas, non plus, disposés à donner carte blanche au gouvernement.

J'ai été quelque peu troublé d'apprendre que le Parti libéral voterait en faveur de ce projet de loi, et très déçu de découvrir qu'un député libéral de Winnipeg aurait déclaré, avant même d'avoir vu le document, que le parti l'appuierait. J'ai appris une chose avec le premier ministre et le gouvernement actuel, c'est de ne jamais leur donner carte blanche. Je ne fais tout simplement pas confiance à ce gouvernement, et je pense qu'on pourrait trouver dans les événements récents plusieurs qui expliquent pourquoi un très grand nombre de Canadiens ne font pas confiance au gouvernement, et ne voudraient certainement pas lui donner carte blanche.